

M..... représentant légale de la société délègue à M eu égard à ses fonctions de et compte tenu de ses compétences professionnelles, tous pouvoirs pour assurer les relations avec le Comité Social Economique (CSE), telles que définies par le code du travail. Il devra notamment :

- Convoquer les réunions périodiques,
- Etablir, conjointement avec le secrétaire du CSE, l'ordre du jour et l'adresser dans les délais requis à tous les membres du CSE et autres parties prenantes obligatoires,
- Présider les réunions du CSE.

M..... doit s'assurer du respect du code du travail et prendre toute mesures utiles pour l'accomplissement de sa mission. Pour ce faire, la société Investit M De toute l'autorité nécessaire pour l'exercice de sa mission et met à sa disposition tous les moyens nécessaires, à savoir :

- 1
- 2
- 3
- 4

L'inobservation des dispositions relatives au CSE peut être constitutive du délit d'entrave et entraîner des sanctions pénales. M Est informé que sa responsabilité pénale est donc susceptible d'être engagée.

M..... déclare expressément accepter la délégation de pouvoirs qui lui est ainsi confiée par la société Jusqu'au, sauf révocation anticipée ou renouvellement express.

Fait à Le (en deux exemplaires)

Signatures